



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr
www.unac.asso.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

contact :

Franck MIKULA

06 08 17 00 66

Roissy, le 25 janvier 2010

L'UNAC porte plainte contre Ryanair

L'UNAC (Union des Navigants de l'Aviation Civile) porte plainte aujourd'hui auprès du Parquet d'Aix en Provence, contre la Compagnie Ryanair pour entrave à la représentation des salariés. En effet, Ryanair emploie des navigants, au départ de sa base de Marseille, sans avoir organisé l'élection des délégués du personnel, l'élection des délégués au comité d'entreprise ni l'élection des délégués du CHSCT.

Par ailleurs, Ryanair ne s'acquitte pas de ses obligations en matière de législation sociale puisqu'elle n'a déclaré son personnel navigant ni à la Caisse de Retraite du Personnel Navigant, ni auprès des différents régimes de protection sociale.

Ryanair, est une compagnie aérienne irlandaise qui, par ses pratiques assimilables à du dumping social, au départ de sa base de Marseille et d'un certain nombre de villes de province, détruit des emplois dans les autres compagnies aériennes qui, elles, appliquent la législation française. Cette concurrence déloyale pratiquée à grande échelle en Europe par Ryanair est un véritable fléau pour nos emplois. Cette « évasion sociale » met en péril les régimes de protection sociale et de retraite du personnel navigant.

Le refus de Ryanair d'organiser les élections professionnelles ne permet pas aux navigants travaillant en France d'exercer leurs droits, d'avoir une représentation syndicale, des délégués du personnel, un comité d'entreprise et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La justice française doit mettre un terme aux pratiques des « patrons voyous » qui s'affranchissent des lois françaises et de la réglementation sociale européenne.

